

Compte-rendu des assises de l'AG du CME tenue à Nyankunde du 23 au 26 février 2009

I. Préliminaires

- Méditations
- Appel nominal et vérification du quorum
- Ouverture solennelle
- Horaire de travail
- Désignation d'un secrétaire et comité de rédaction
- Informations

Points inscrits à l'ordre du jour

1. Lecture du compte-rendu de l'AG 2008
2. Lecture du compte-rendu du Bureau de l'AG du CME du 1^{er} Août 2008
3. Rapports de fonctionnement 2008
 - Directeur Exécutif et Représentant Légal du CME
 - Aumônier en chef
 - Directeurs des Ressources Humaines
 - Directeur Financier et de la commission des finances
 - Clinique de Beni
 - Clinique de Bunia
 - HGR de Nyankunde
 - Zone de Santé de Nyankunde
 - Pharmacie centrale
 - IEM Nyankunde
 - ISTM Nyankunde
 - Coordinateur des projets
 - Commission de vérification de l'AG
4. Révision de l'organigramme, des statuts et ROI du CME
5. Rapports des Communautés Membres
6. Nomination d'un auditeur externe
7. Elections des nouveaux officiels
8. Publication nominale des officiels dans le journal officiel national
9. Divers
10. Lecture et adoption du compte-rendu
11. Lieu et date de la prochaine AG

Remerciements et prière finale.

Première journée, le 23 février 2009

Préliminaires

Méditation :

Elle a été dirigée par l'aumônier en Chef, Rév Pasteur KASEREKA TSONGO dans Jean 17 :6,26 autour du thème : **Défi de faire connaître le nom de Dieu**. Le défi du ministère chrétien aujourd'hui est celui d'annoncer le nom de Dieu.

Dieu a monté progressivement quel est son nom et quelle est la valeur de ce nom. Il s'appelle « je suis celui qui suis ». Ce nom est grand et tout genou fléchira, Esaïe 45 :23 ; ce nom est l'espoir de l'humanité, personne ne sera sauvée sauf par ce nom (Actes 4 :12). Et

Jésus dit qu'il a gardé les hommes en ce nom là. (Jean 17 :11,12). Le CME et nos églises ont le défi de faire connaître Dieu aux hommes qui passent dans nos hôpitaux.

2^e journée, le 24 février 2009

Sous la direction du vice-président de l'AG les délégués ont chanté les cantiques n° 47 et 96 du LOUONS L'ETERNEL précédé d'une prière dirigée par un délégué de la C.E 39.

Ensuite une méditation a été partagée par le Rév. Pasteur KASEREKA TSONGO autour du thème **Défi d'annoncer l'Evangile** tiré dans le livre de Jean chap.17 : 6-8, 14,17, 20 Selon Jean 1 :1, la Parole c'est Jésus

Pourquoi donner la parole de Dieu aux hommes, aux malades ?

- a. c'est la Parole de Dieu qui les crée et c'est par elle qu'ils existent
- b. C'est la parole qui les sauve et qui les guérit de leurs péchés et maladies, voir Psaume 107 :20. Privé les hommes de la parole, c'est les privés de la guérison dont ils ont besoin.

3^e journée, le 25 février 2009

La méditation est centrée autour du thème **être un** tiré de Jean 17 :11,21-23 dirigée par l'aumônier en chef.

Que signifie être un ? Et pourquoi être un ?

Etre un signifie avoir les mêmes sentiments, les mêmes aspirations.

Pourquoi être un ?

- pour que le monde comprenne la mission de Christ, celle de pardonner les péchés
- pour que nous unissions nous forces car la mission est grande (Mat 9 :37-38).

Appel nominal et vérification du quorum

Le vice-président de l'AG, le Rév. KAMALA MUKANIRWA, a procédé à l'appel nominal des membres. Le quorum étant largement atteint, les assises de l'AG du CME ont débuté le 23 février à 9h40 minutes par le mot d'ouverture solennelle de son président le Rév. KOKOLE IDRING'I.

Horaire du travail

Il a été adopté après amendement et se présente de la manière suivante :

06h00-06h50 : Toilette

07h00-07h50 : Petit déjeuner

08h00-08h30 : Méditation

08h30-10h30 : Travail

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h45 : Travail

12h45-14h00 : Repas et repos

14h00-15h30 : Travail

15h30-15h45 : Pause

15h45-17h00 : Travail

17h00-18h00 : Repos

19h00-20h00 : Repas

Désignation de secrétaire rapporteur et comité de rédaction :

Dr Nzanu Syalita a été élu secrétaire rapporteur. Son comité de rédaction est composé de Messieurs Kakule Nzumbuko et Undehoso Okameli Isse.

Informations

a. Le bureau et les membres de l'AG du CME Nyankunde ont présenté leurs sincères condoléances aux familles éprouvées au courant de l'année 2008 :

- Veuve et orphelins du regretté MOLISO NOZIOMBI, Directeur des Ressources Humaines qui nous a quitté le 31/8/2008
- Infirmière MALIKATE KITAGIRA de l'HGR de Nyankunde pour le décès de son mari et de sa fille
- Sentinelle KATHO SALIRE de la clinique du CME à Bunia dont la femme était décédée
- A l'UFM, la 21^e CNCA et à la famille SMITH pour le décès de mademoiselle MAIZIE SMITH le 1^{er} décembre 2008
- Ainsi que pour les événements malheureux de Nyankunde le 15 octobre 2008.

Une minute de silence a été observée en mémoire des personnes décédées. Cette séquence a été clôturée par la prière du Vice-président Communautaire et Représentant Légal suppléant de la 39^e Communauté Emmanuel, Pasteur NYAKUFA BAGOTA.

b. Nouvelle adresse postale du CME, P.O. BOX 739 Entebbe Uganda

II. DEROULEMENT

L'AG a suivi avec attention la lecture des comptes-rendus et la présentation des rapports, tel que repris à l'ordre du jour et les a acceptés comme documents de travail en formulant les recommandations et les décisions ci-après :

- ***De la formation des médecins,***

2.1.1. L'AG recommande que celle-ci réponde au besoin réel du CME et encourage la formation des spécialistes dans les 4 domaines de base de la médecine : chirurgie, médecine interne, gynécologie obstétrique et la pédiatrie.

Pour la sélection des candidats, il est recommandé d'établir des critères objectifs en tenant compte du curriculum vitae (cursus académique).

Une convention devra au préalable être signée entre le médecin choisi, sa Communauté et l'AG du CME.

2.1.2. L'AG demande à la direction exécutive de:

- élaborer un plan de formation ;
- établir un plan de renforcement du staff médical actuel par les spécialistes en attendant la formation des spécialistes congolais.
- ***Des honoraires des médecins spécialistes***

2.1.3. Pour les médecins engagés au CME, point n'est besoin de payer les honoraires à ces derniers sauf s'ils presentent pendant le congé.

- ***Du dossier de l'hôpital bon marché à Bunia***

2.1.4. L'AG prend acte de l'impossibilité d'acquisition de l'hôpital Bon Marché.

- ***Du renforcement de l'aumônerie***

2.2.1 Que le directeur exécutif oriente les partenaires en leurs présentant des projets concrets pour les activités de l'aumônerie

2.2.2 Que la direction exécutive :

- ✓ Engage des aumôniers compétents
- ✓ Encourage la formation continue des aumôniers
- ✓ Redynamise les comités d'évangélisation selon les textes juridiques du CME

- ✓ Engage le personnel en respectant la procédure définie dans les textes juridiques
 - ✓ Etablit une bonne relation entre la hiérarchie et l'aumônerie
 - ✓ Budgétise les activités spirituelles annuelles
 - ✓ Evalue le travail des aumôniers
 - ✓ Libère l'aumônier en chef pour qu'il fasse son travail de supervision
- 2.2.3 Que les responsables de chaque site redynamisent le travail de l'aumônerie
- 2.2.4 La participation du personnel à la prière matinale est obligatoire pour tout le personnel du CME.
- 2.2.5 Que l'aumônerie forme le personnel en méthodes d'évangélisation individuelle.
- 2.2.6 Que l'aumônier, à l'occasion des supervisions de l'équipe cadre de la zone de santé, assure l'encadrement spirituel du personnel des centres de santé.

Du rapport du Directeur des Ressources Humaines

2.3.1 L'AG recommande de respecter l'équilibre communautaire dans l'engagement du personnel. Pour les nouvelles affectations, la priorité sera accordée aux candidats des communautés moins ou pas représentées au CME. Le Directeur Exécutif doit adresser une lettre d'offre d'emploi à toutes les communautés membres pour exprimer le besoin.

2.3.2 De l'approbation de nouvelles affectations.

L'AG a autorisé l'engagement des personnes suivantes tout en recommandant à la direction des ressources humaines de faire compléter les éléments qui manquent :

N°	Nom et post nom	domaine	Communauté	Lieu d'affectation	observation
1	ABULEDRA MOLISO	Infirmier	CE 39	Clinique Beni	
2	Dr NYAKAISIKI MANDRO	Médecin	CE 39	Clinique Beni	
3	Dr Vicky MUHINDO MAKUTA	Médecin	CE 39	Clinique Beni	
4	KOSSIANZA BAKAMANO	Infirmier	CE 39	Clinique Bunia	
5	GASI MVAYO Claire	Infirmier	CECA 20	Clinique Bunia	
6	KPADYU DUANI	Aumônier	CE 39	ISTM Nyankunde	
7	AYIKO IDRORU Jean- Pierre	Nursing chirurgical	CECA 20	HGR Nyankunde	
8	KALISA BASARA	finances	CE 39	HGR Nyankunde	
9	Dr Charles KASHINDI MAKUTA	Médecin	CE 39	HGR Nyankunde	
10	UUCHI DJALUM	Infirmier	CECA 20	ISTM Nyankunde	MUSACA
11	Dr Benjamin MALIKIDOGO	Médecin	CECA 20	Clinique Bunia	
12	ODHIPIO SINDANI	anesthésiste	CECA 20	Clinique Bunia	

Néanmoins, elle demande au Dr Robert NASEKWA de régulariser sa situation avec sa communauté d'origine. Le dossier de Mr Joël BUTOBE est rejeté et renvoyé à sa communauté d'origine.

L'AG rappelle au Directeur des Ressources Humaines du CME que l'engagement du personnel est conditionné par la lettre de recommandation du Président Communautaire et Représentant Légal des communautés membres.

2.3.3 De la gestion du personnel expatrié

L'AG recommande à la direction exécutive de signer une convention en bonne et due forme avec le personnel expatrié et l'organisme qui le soutient en précisant les droits et obligations des parties.

2.3.4 Du départ du Dr KAKALO LISASI, le Directeur exécutif adjoint du CME

L'AG est informé de son départ.

Pour le futur, l'AG recommande à la direction exécutive de clarifier le système de rémunération des spécialistes dans leur contrat à part le fait qu'ils peuvent avoir des sponsors à l'étranger.

Du rapport du directeur financier et de la commission des finances

Après l'audition de ces rapports, l'Assemblée Générale :

- 2.4.1 félicite le directeur financier pour avoir appliqué, au cours l'année 2008, le plan comptable général congolais et le logiciel de comptabilité SAGE.
- 2.4.2 autorise la direction exécutive d'inviter un expert en vue de déterminer les valeurs des immeubles et des concessions sur les 3 sites.
- 2.4.3 Décide de revoir le cahier de charges des officiels et des agents du CME
- 2.4.4 Décide que Mr DJAMTHO THONI-UMBE rentre de Kinshasa pour travailler au CME. Le Directeur Exécutif adressera une lettre au Président National de l'ECC à cet effet.
- 2.4.5 recommande aux branches et aux institutions d'enseignement du CME de préparer et de discuter leurs budgets à centraliser à la direction exécutive.
- 2.4.6 Charge le président de la commission des finances de faire le suivi des recommandations formulées par l'auditeur externe.

Du rapport de la clinique de Beni, de Bunia, de la Zone de santé et de l'HGR de Nyankunde, Pharmacie

Après audition de ces différents rapports, l'AG a formulé les recommandations ci-après :

- 2.5.1 La direction exécutive et les MDH et MCZS de Nyankunde ont le devoir de contacter le médecin chef de district sanitaire de Bunia pour obtenir les affectations et les numéros matricules.
- 2.5.2 Que les rapports soient signés par les branches avant de les remettre à la direction exécutive qui à son tour va les compiler et le signer avant de le présenter à l'AG.
- 2.5.3 Que la pharmacie centrale du CME puisse continuer à assurer la production et la vente des médicaments de qualité tout en s'adaptant à la politique nationale d'approvisionnement en médicaments.
- 2.5.4 Pour l'exonération, l'AG encourage la direction exécutive de saisir l'opportunité offerte à l'article 10 de la convention cadre de partenariat entre l'ECC et le Gouvernement Congolais.

2.5.5 Que le directeur exécutif en collaboration avec le président de l'AG contacte les autorités de l'OKIMO à Kinshasa et le conservateur des titres immobiliers pour régulariser le dossier de la parcelle de Yambi yaya le plus vite possible.

2.5.6 Que le président de l'AG accompagne le directeur exécutif pour régulariser les documents de toutes les concessions du CME et reconstituer les documents perdus pendant la guerre. Une fois les titres obtenus, ils seront photocopiés en 3 exemplaires et certifiés conforme à l'original par le notaire de chaque ressort et les garder en 4 endroits différents.

2.5.7 Que la direction exécutive intègre le budget de la réhabilitation du bureau central de la zone de santé de Nyankunde dans les projets de réhabilitation et construction.

2.5.8 L'AG réitère le souhait d'organiser les visites médicales des spécialistes du CME dans les Formations sanitaires des communautés membres.

2.5.9 L'AG charge le Président communautaire de la 21^e CNCA de faire le suivi à l'ECC national du visa du ministère du budget sur la convention cadre de partenariat dans le domaine de santé avec le gouvernement Congolais.

Du rapport de l'ISTM

L'Assemblée Générale :

2.6.1 nomme Dr KIRERE MATHE professeur associé et Dr Philip WOOD chef de travaux.

2.6.2 encourage l'ISTM à garder son identité actuelle tout en préparant la formation des professeurs

2.6.3 encourage la fusion du CME Nyankunde avec l'USB. Elle recommande que les études de faisabilité soient faites par une commission adhoc.

2.6.4 encourage l'ISTM à former le personnel académique et lui recommande d'établir une liste des candidats en y insérant les agents des formations sanitaires du CME et des communautés membres.

2.6.5 accepte de pourvoir au poste d'administrateur du budget.

De la coordination des projets

L'Assemblée Générale :

2.7.1 décide que l'ophtalmologie soit intégrée à la clinique de Bunia comme un service le plus vite possible. Le comité exécutif est chargé de mettre en application cette mesure.

2.7.2 Charge Mr WACHAN KIKA, Dr DANGA MANDOBOY, Dr UPIO NZENI, Mr KAKULE NZUMBUKO, le pharmacien IBOKO, Mr UNDEHOSO OKAMELI et le Directeur financier d'élaborer un plan stratégique pour le CME d'ici fin mars 2009 conformément à la recommandation de Tear Hollande.

2.7.3 Réitère sa décision de l'année 2009. Un projet du CME n'a pas besoin d'élaborer d'autres statuts.

2.7.4 Constitue une commission pour étudier MUSACA au fond pour savoir comment la mutuelle peut aider le CME et la population avant que le CME n'y affecte d'autres fonds. Cette commission est présidée par Rév Pasteur KITHAMULIKO MBANZA, pasteur NYAKUFA BOGOTA et Rév. BIZENZE Timothée en font membres.

2.7.5 Autorise l'ouverture d'un autre compte à la Banque Internationale de Crédit pour les projets.

De la commission de vérification

L'AG se félicite du travail de celle-ci.

De la révision de l'organigramme, des statuts et ROI du CME Nyankunde

2.8.1 L'AG décide que le Règlement intérieur et l'organigramme soient révisés en session extraordinaire qui se tiendra à Bunia en juillet 2009, une semaine avant le Conseil

d'Administration de l'USB, qui n'aura à l'ordre du jour que le seul point. Au mois de mai 2009 c.à.d 2 mois avant les assises de l'AG extraordinaire, le Directeur Exécutif enverra la 1^{ère} version du Règlement Intérieur aux Communautés Membres pour lecture.

2.8.2 L'AG décide ce qui suit quant à la révision des Statuts :

Nous soussignés délégués des Communautés Membres formant la majorité des membres effectifs du CME Nyankunde siégeant à la session ordinaire de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Nyankunde du 23 au 26 février 2009 décidons la modification de tous les articles des Statuts régissant le CME Nyankunde.

Il s'agit des articles

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29.

Informations des formations sanitaires des Communautés Membres

L'AG se réjouit des différents rapports donnés par les coordinations médicales des Communautés Membres. De ces rapports, il ressort :

2.9.1 que la communication entre les Communautés et le CME soit renforcée

2.9.2 que le CME reprenne le programme de Flying Doctors pour assurer les visites médicales dans les formations sanitaires des Communautés membres.

De la nomination de l'auditeur externe

2.10.1 L'AG décide que l'auditeur BEDEF soit reconduit pour la dernière fois cette année 2009.

Des élections des nouveaux officiels et de la nomination des cadres du CME

Les 20 membres effectifs ont procédé au vote secret. Le résultat de vote est repris dans le tableau ci-dessous.

2.11.1 Nous, soussignés formant la majorité des membres effectifs du Centre Médical Evangélique de Nyankunde, réunis en Assemblée Générale électorale en date du 23 au 26 février 2009 à Nyankunde, déclarons par la présente avoir désigné aux fonctions indiquées en regard de leurs noms, les personnes plus amplement qualifiées ci-dessous :

N°	Nom et post nom	profession	voix	fonction
01	UPIO NZENI	médecin	18/20	Directeur Exécutif et Représentant Légal
02	UNDEHOSO OKAMELI ISSE MUNDEKE	infirmier	18/20	Directeur Exécutif Adjoint et Représentant Légal suppléant

2.11.2 L'AG a nommé les membres du conseil d'administration comme suit :

a. Membres

1. Le représentant Légal de la CNCA 21

2. Le représentant Légal de la CECA 20

3. Le représentant Légal de la CEBCE 55

4. Le délégué de la CE 39, membre chargé de l'administration

5. Le délégué de la CBCN 14, membre chargé de développement

6. Le délégué de la CECCA16, membre chargé de la santé

7. Le délégué de l'AOG 12, membre chargé de l'enseignement

8. Le Directeur Exécutif

9. Le Directeur Exécutif Adjoint

10. Le président de la commission financière

- b. Bureau du Conseil d'Administration
Le Rév. KOKOLE IDRING'I, Président Communautaire et Représentant Légal de la CECA 20, est élu président du C.A. Les autres membres seront élus à l'AG extraordinaire de juillet 2009.

2.11.3 Les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions en regard de leurs noms : il s'agit de :

N°	Nom et post nom	fonction	Lieu d'affectation
1	Rév. KASEREKA TSONGO	Aumônier en chef	Direction exécutive
2	RONA KATAWANGA	Directeur financier	Direction exécutive
3	BAMANAKEBO	Directeur des Ressources Humaines	Direction exécutive
4	WACHAN KIKA DJAYEROMBE	Coordinateur des projets	Direction exécutive
5	Dr Rémy ANGUANDIA KUMVUKU	MCZS Nyankunde	BCZS
6	KAKULE TEMBO	AGIS	BCZS
7	Dr UPIO NZENI	MDH	HGR Nyankunde jusqu'à nouvel ordre
	A pourvoir	AG HGR	HGR Nyankunde
8	Dr Justin DANGA MANDOBOY	Médecin directeur	clinique de Beni
9	Mr Jacques KAKULE NZUMBUKO	Administrateur gestionnaire	clinique de Beni
10	Dr Aimé KIIZA MANDRO	MDH	Clinique de Bunia
11	Dr Sony MWEMBO KIKUDI	Médecin traitant	Clinique de Bunia
12	Mr Samuel ATSIDRI DRABUA	Administrateur gestionnaire	Clinique de Bunia
13	Prof. KIRERE MATHE	DG	ISTM Nyankunde
14	Ass. MATEO NGWEZA	SGAC	ISTM Nyankunde
15	Ass. MUTRO NIGO	SGAD	ISTM Nyankunde
	A pourvoir	AB	ISTM Nyankunde
16	Phn IBOKO ANDEM SANTOS	Directeur de la pharmacie	Pharmacie
17	Mr MAKUTA WA MUHASA	Administrateur	Pharmacie
18	Dr NGONE	Responsable service ophtalmologie	Clinique de Bunia
19	Mr KITOKO ALEMBA	Directeur IEM	IEM Nyankunde
20	Mr UNDEHOSO OKAMELI	Directeur STOP SIDA	

De la Publication nominale des officiels dans le journal officiel national

2.12.1 L'AG charge le Président Communautaire et Représentant Légal de la CNCA 21 de déposer les Statuts révisés et le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire élective au Ministère de la Justice et garde des Sceaux.

Divers

Aucun point n'a été traité.

Lecture et adoption du compte-rendu

Le compte-rendu a été lu et adopté par les membres effectifs.

Lieu et date de la prochaine Assemblée Générale ordinaire

L'AG ordinaire de 2011 se tiendra à Beni au mois de février.

Remerciements

L'AG remercie l'ECC pour avoir signé la convention cadre de partenariat portant sur la collaboration dans le domaine de santé avec le gouvernement de la RD Congo.

Le président de l'AG remercie tous les membres effectifs pour le travail abattu.

Commencée le 23 février à 9heures 40 minutes, les assises de l'Assemblée Générale ordinaire électorale 2009 du CME Nyankunde ont pris fin le 26 février à 20 heures 30 minutes à la satisfaction de tous par le mot de clôture solennelle prononcé par son président.

Fait à Nyankunde le 26 février 2009

Pour l'Assemblée Générale du CME Nyankunde

Les membres effectifs

No	NOM ET POST NOM	COMMUNAUTE MEMBRE	FONCTION	SIGNATURE
1	Rév. KOKOLE IDRINGI	CECA 20	Président communautaire et Représentant Légal.	
2	Rév. KAMALA MUKANIRWA	CEBCE 55	Responsable de la paroisse francophone BENI	
3	Mr. Willy OBEDI POUNG'A	CECCA 16	Administrateur de Budget de l'Université Shalom de Bunia	
4	Mgr. MEHUMA BOLITA	CNCA 21	Président communautaire et Représentant Légal.	
5	Prof. NGBONDA DAULI	CNCA 21	Coordinateur Médical	
6	Dr. DANA WITMER	CNCA 21	Missionnaire	
7	Mr. APINDA ANYAMBASODIO	AOG 12	Coordinateur Médical	
8	Rév. BIZENZE Timothée	AOG 12	Responsable de l'église locale de Bunia	
9	Pst. Josué KAKORAKI LOMBE	CE 39	Président communautaire et Représentant Légal	
10	Pst. NYAKUFA BAGOTA	CE 39	Vice Président Communautaire	

11	Mr. Roger MANDRO BUTSO	CE 39	Coordinateur Médical	
12	Rév. MODIBALE AWILINGATA	CECCA 16	Président communautaire et Représentant Légal	
13	Dr. MOLA AMBENE KONDEA	CECCA 16	Médecin Directeur des Œuvres Médicales Evangéliques	
14	Mr. Marcel LAKUMBO	CBCN 14	Infirmier dentiste	
15	Dr. NZANZU SYALITA	CEBCE 55	Médecin Directeur de HGR Kitatumba	
16	Rév. MUHOGERA NGABOYEKA	CEBCE 55	1er Vice Représentant Légal	
17	Rév. KOMBI KASOKERO	CEBCE 55	Président communautaire et Représentant Légal	
18	Rév. Gilbert KAMBALE	AOG 12	Directeur Régional Nord Kivu	
19	Dr. KAMBALE TSONGO KAKI	CECA 20	Coordinateur Médical	
20	Rév. KITHAMULIKO MBANZA	CECA 20	Vice Président Communautaire	
21	Dr. Paul OMELEBATI	CECCA 16	Médecin Directeur de l'Hôpital de GAMBA	

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.